



GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port
13002 MARSEILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024

La réunion se déroule à 17 h30 au siège du GACP.

Membres présents : MM. Christophe Chouraki, Bernard Paoli, Jo Lombino, Régis Laval, Richard Mouton.

Membres excusés : MM. Yvan Cros, Loïc Doudet, Philippe Bourges, Jean Louis Morales, Yves Suglia.

Ordre du jour :

- 1) Point sur la nouvelle convention,
- 2) Point sur le protocole de transmission des dossiers PLD et succession,
- 3) Point sur le décret de février concernant la pêche de loisirs dans le parc national des calanques et zones adjacentes,
- 4) Réflexion sur le mode de nomination des administrateurs et du président : retour à l'ancienne procédure ?
- 5) Questions diverses.

En préambule, le CA accueille M. Fabien Chirola qui dépose une partie du dossier de succession à la suite du décès de son père Jean Philippe Chirola, sociétaire au GACP. Bernard récupère les documents et fera le nécessaire auprès des autorités une fois la complétude du dossier effectuée.

- 1) Christophe qui a participé à une réunion avec les autorités, présente à l'ensemble du CA un résumé de la future convention qui sera signée entre les clubs nautiques et la métropole. Cette convention sera effective à/c du 01/01/25 pour une durée de 4 ans. Le texte doit être finalisé avant d'être signé par les parties concernées. Cette nouvelle convention devrait reprendre une grande partie des articles de celle en cours. Toutefois, parmi les nouveaux ajouts, il serait prévu que les sociétés nautiques du Vieux Port auraient l'obligation de créer au moins 3 animations par an ouvertes au public. Faute de quoi leur amodiation serait augmentée. Après le texte définitif et la signature effectuée, Christophe se chargera de communiquer les mesures essentielles auprès des sociétaires.
- 2) Les dossiers PLD et changements de bateaux doivent toujours être transmis à la capitainerie. En revanche, les dossiers de succession doivent être, à présent, transmis directement à la commission d'attribution des postes à flot et non plus à la capitainerie.
- 3) Christophe se charge d'informer les sociétaires, via le site gacp.fr, des nouvelles règles qui régissent la pêche de loisir effectuée dans le parc national des calanques et ses zones adjacentes.
- 4) Compte tenu de l'importance du sujet et du nombre réduit d'administrateurs, le débat est reporté à une date ultérieure.
- 5) La prochaine commission d'attribution d'un poste à flot se tiendra le 11 décembre 2024. Christophe présentera les dossiers qui sont en tête de liste.

L'ordre du jour étant épuisé, Christophe lève la séance à 20 h.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B. Paoli